



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : competitions@yonne.fff.fr

## COMMISSION SPORTIVE

PV 59 Sp 10

Réunion téléphonique du 20 septembre 2019

**Présents** : MM Barrault – Batréau – Rollin – Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

### 1. Forfait

#### **Match 51566.1 du 21.09.19 St Denis Les Sens – Paron FC U15 Départemental 2 gr A**

La commission, vu les pièces au dossier,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de St Denis Les Sens au bénéfice de l'équipe de Paron FC,
- score : St Denis Les Sens = 0 but, 0 pt / Paron FC = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club de St Denis Les Sens pour forfait déclaré.

### 2. Changements dates, horaires, terrains

#### **Match 51353.1 du 22.09.19 Champignelles/Charny – Auxerre Sp Citoyens Départemental 4 gr B**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 octobre 2019.

#### **Match 51511.1 du 21.09.19 Chevannes – St Fargeau U18 Départemental 2 gr B**

La commission, vu les mails reçus ce jour, donne ce match à jouer le 26 octobre 2019.

#### **Match 51539.1 du 21.09.19 Magny – Héry/Chablis U18 Départemental 2 gr C**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 octobre 2019, 1<sup>ère</sup> date de libre pour ce championnat.

#### **Match 52625.1 du 21.09.19 Chablis – Monéteau U15 Départemental 2 gr C**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

#### **Match 51678.1 du 21.09.19 Paron FC 2 – Joigny 2 U13 Départemental 2 gr A**

La commission donne ce match à jouer le 21 septembre 2019 à 11 h 30.

#### **Match 51680.1 du 21.09.19 Cerisiers – St Clément Onze 2 U13 Départemental 2 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

#### **Match 51681.1 du 21.09.19 Pont Sur Yonne – St Denis Les Sens U13 Départemental 2 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019, la date du 12 octobre 2019 étant réservé pour le festival.

#### **Match 51706.1 du 21.09.19 Auxerre Sp Citoyens – GJ Sens 2 U13 Départemental 2 gr B**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

**Match 51708.1 du 21.09.19 Aillant – Monéteau U13 Départemental 2 gr B**

La commission, sans l'accord écrit des deux clubs, maintient ce match à sa date initiale le 21 septembre 2019.

**Match 51764.1 du 21.09.19 St Martin Du Tertre – St Sérotin 13 Départemental 3 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

**Match 51790.1 du 21.09.19 Briennon – Sens Franco Portugais U13 Départemental 3 gr B**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

**Match 51848.1 du 21.09.19 Varennes/Serein AS – Vergigny U13 Départemental 3 gr D**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

**Match 51877.1 du 21.09.19 Vermenton – Avallon FCO fém U13 Départemental 3 gr E**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

### **3. Rappel du règlement – pour les changements d'horaires, de dates, et inversions de match**

3. Lorsque, pour une cause tout à fait exceptionnelle, et relevant de l'appréciation de la Commission, un club se trouve amené par la suite à solliciter un changement de date ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition sine qua non d'avoir été formulée 13 jours au moins avant la date fixée pour le match, accompagnée de l'accord du club adverse. Les demandes de report de matches devront obligatoirement être faites sur les imprimés fournis à cet effet par le district avec signature lisible, nom et qualité (président, secrétaire, trésorier ou correspondant du club).
4. Tout manquement aux délais visés par les différents alinéas ci-dessus peut entraîner un refus, ou, en cas d'accord des frais de dossier dont le montant est précisé au Droits financiers et amendes. La Commission Sportive, en tout état de cause, prend la décision définitive pour toute modification de date ou d'horaire.

**L'imprimé de demande de report de match est disponible sur le site de District dans la rubrique document – saison 2019/2020.**

**OU**

**Possibilité d'effectuer cette démarche dans footclub – rubrique caractéristique match – saisir une demande de modification.**

### **4. Matchs amicaux**

La commission enregistre les matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Aillant – match amical U18 le 21 septembre 2019
- Champs/Yonne – match amical U15 le 21 septembre 2019
- Joigny – plateau amical seniors F le 22 septembre 2019

---

*Ces matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.*

## **5. Prochaines réunions**

- Mercredi 25 septembre 2019  
MM Batréau - Joseph - Rollin – Schminke – Trinquesse
- Mercredi 2 octobre 2019  
MM Barrault – Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

Le Président  
Jean-Louis Trinquesse